

**DATE DE PUBLICATION : 28 mai 2013**

Le directeur général des Activités fiduciaires et de Place

Délégation de signature

Vu la délégation de signature consentie par M. Robert OPHÈLE, second sous-gouverneur, à M. Gilles VAYSSET le 1<sup>er</sup> mai 2013,

DÉCIDE,

Délégation permanente est donnée à M. Jean-Yves HAUSSAIRE, directeur de la Coordination du Réseau et des actions de Place (DCRAP) et, en cas d'absence ou d'empêchement, à M. Mark BÉGUERY, son adjoint, à l'effet de signer, dans le respect des textes réglementaires en vigueur, tous actes ou décisions à caractère individuel, toute convention ainsi que tout document de nature à engager la Banque, dans la limite de 90 000 euros (HT), relatif à l'exercice des activités de la DCRAP, à l'exception de la nomination des chefs de service.

Cette délégation permanente recouvre également la signature des autorisations de conduite des chariots automoteurs et les habilitations électriques, dossiers dont le Cabinet assure le suivi administratif.

Fait à Paris, le 1<sup>er</sup> mai 2013

Gilles VAYSSET